

15 juillet 2008

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>CNIM</b></p> <p>(Eurolist)</p>
--------------------------------------

Par courrier du 15 juillet 2008, la société anonyme Soluni (1) (35, rue de Bassano, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2008, par suite d'une acquisition d'actions CNIM sur le marché, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société CNIM et détenir 607 311 actions CNIM représentant 972 784 droits de vote, soit 20,06% du capital et 20,09% des droits de vote de cette société (2).

- 
- (1) Contrôlée par Madame Christiane Dmitrieff.  
(2) Sur la base d'un capital composé de 3 028 110 actions représentant 4 843 104 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.